



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : transports aériens

Question écrite n° 32421

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rapport réalisé par les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes émettant des présomptions de pratiques anticoncurrentielles à l'égard de certaines compagnies aériennes françaises desservant les DOM et spécifiquement la Réunion. Il lui demande s'il entend rendre ce rapport public et dans quel délai il prévoit de saisir le Conseil de la concurrence pour soumettre à son examen les pratiques en cause afin de lui permettre, s'il y a lieu, de prononcer des sanctions à l'égard de tels comportements.

Texte de la réponse

Le Gouvernement suit avec attention l'évolution des tarifs pratiqués par les transporteurs aériens pour la desserte des départements d'outre-mer et est tout à fait conscient que la relative uniformité de l'offre tarifaire n'est pas sans conséquences pour les passagers concernés. Ainsi, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a, par lettre du 27 novembre dernier, demandé au Conseil de la concurrence d'examiner, sur le fondement d'une enquête effectuée par la direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes concernant les liaisons à destination des Antilles, la situation des marchés en cause. Si le Conseil de la concurrence constate l'existence de pratiques contraires au droit de la concurrence, il lui appartiendra de les sanctionner.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32421

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 592

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2315